

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Philippe Krieg - Pour un rapport mensuel sur le RI

Rappel de l'interpellation

L'Etat de Vaud établit actuellement un rapport mensuel sur le chômage. Intitulé " Situation du marché du travail dans le canton de Vaud ", ce bref rapport est rendu public et informe le citoyen de façon claire et précise sur le taux de chômage dans le canton. Y figurent notamment le nombre de chômeurs inscrits dans le canton, une comparaison avec le mois précédent, des précisions sur les domaines professionnels particulièrement touchés et les chiffres du chômage par districts. Ces rapports, concis, offrent un bon panorama du taux de chômage et permettent un suivi apprécié de la situation dans le canton.

Si le chômage est un thème important qui mérite ce type de rapport, le revenu d'insertion (RI) octroyé dans notre canton mériterait lui aussi ce type de compte-rendu.

Un rapport mensuel sur le RI permet de suivre l'évolution de cette prestation sociale. Le compte-rendu renseignera sur le nombre de bénéficiaires, le nombre de personnes sorties du RI, le pourcentage de la population vaudoise qui touche le RI, le nombre de demandes, le nombre de refus, etc. Un bref panorama des conditions sociales qui ont amené les nouveaux bénéficiaires à toucher le RI serait également intéressant. Le compte-rendu devrait être aussi concis et précis que celui sur le chômage.

C'est pourquoi l'interpellant demande au Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes :

- 1. Pourquoi le Conseil d'Etat ne publie-t-il pas un rapport mensuel sur le RI, à l'image de celui effectué pour le chômage ?*
- 2. Un tel rapport mensuel serait-il envisageable ? Si oui, que compte faire le Conseil d'Etat ? Si non, comment le Conseil d'Etat motive-t-il son refus ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat mène une politique active de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il conçoit et met en œuvre des mesures en faveur des adultes ayant des difficultés économiques et sociales, notamment les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI).

Il informe, tant les élu.e.s que la population en général, de l'évolution de la situation dans ce domaine et ce de manière fréquente, régulière et détaillée.

Ainsi, depuis octobre 2006, une fiche mensuelle sur le RI est publiée. Mise en place par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), cette fiche est diffusée chaque mois par Statistique Vaud et fait partie des données de base concernant la population vaudoise dont un des thèmes est consacré à la protection sociale. L'ensemble des fiches mensuelles, depuis l'année 2010 - date de la refonte du périmètre des données en lien avec les ORP, sont facilement accessibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud, que cela soit à partir de Statistique Vaud [<http://www.stat.vd.ch/Default.aspx?DomID=1935>] ou en choisissant le thème "Social – prestations, assurances et soutien - revenu d'insertion"

[<http://www.vd.ch/themes/social/prestations-assurances-et-soutien/revenu-dinsertion/documentation/>].

Cette fiche, de format A4 – recto-verso, présente des informations chiffrées et graphiques sur le nombre de dossiers, de bénéficiaires, de mesures d'insertion, de nouveaux dossiers et de fermetures. Elle permet également de rendre compte du profil sociodémographique de la population qui a recours à l'aide sociale, du type de suivi dont ces personnes bénéficient et finalement de la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale dans les différents districts du canton, avec mention de l'évolution par rapport au mois précédent et au même mois de l'année précédente.

A partir de ces mêmes données, Statistique Vaud publie également un rapport annuel dont les exercices 2009 à 2015 sont téléchargeables [<http://www.stat.vd.ch/Default.aspx?DomId=2580>].

Enfin, le Département de la santé et de l'action sociale publie un rapport trimestriel, intitulé : " Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système ". Ce document est envoyé par messagerie électronique aux membres du Conseil d'Etat, à ceux des Commissions de gestion et des finances du Grand Conseil, aux membres du Conseil de politique sociale et du Conseil des régions d'action sociale, ainsi qu'aux autorités d'application du RI. Il est également mis à disposition sur le site Internet de l'Etat de Vaud

[<http://www.vd.ch/themes/social/prestations-assurances-et-soutien/revenu-dinsertion/documentation/>].

Ce rapport, plus détaillé que les fiches mensuelles, est composé de 5 chapitres qui portent sur :

- des informations générales (évolution du nombre de dossiers, caractéristiques des bénéficiaires, durée de prise en charge),
- la couverture des besoins,
- l'activité lucrative,
- l'évolution sur 10 ans,
- les entrées et les sorties du dispositif.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat constate que les informations demandées existent et sont à disposition des député.e.s et de la population.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 juillet 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean